





GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT 2023/2024 AAP, BILAN et PROJET D'ACTIVITES



Annexe 3 IMPORTANT

Les formulaires et fiches bilan sont à télécharger à l'adresse https://www.ac-guyane.fr/les-cordees-de-la-reussite-122905

L'appel à projet Cordées de la réussite 2023/2024 se compose de :	DESTINATAIRES	Adresse de destination	DATE LIMITE
une présentation des modalités de l'AAP Cordées de la	Lycées, collèges		
réussite	Têtes de cordée		
Annexe 1 : Formulaire de demande de financement pour EPLE (Collèges et lycées	Lycées, collèges	lescordeesdelareussite@ac-guyane.fr	le 15 mai 2023
Annexe 2 : Formulaire de demande de financement pour Têtes de Cordée	Têtes de cordée	lescordeesdelareussite@ac-guyane.fr	le 15 mai 2023
Annexe 3: Guide d'accompagnement	Lycées, collèges		
	Têtes de cordée		
Annexe 4: Modalité de dépôt des dossiers sur la plateforme« Dauphin»	Têtes de cordée	https://usager-dauphin.cget.gouv.fr	Le 30 juin 2023
Annexe 5: Liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville	Lycées, collèges		
de Guyane	Têtes de cordée		
Annexe 6 : Fiche BILAN 2022/2023 pour EPLE ayant reçu des		lescordeesdelareussite@ac-guyane.fr	le 15 mai 2023
financements en 2022/2023, sans renouvellement de financement pour 2023/2024.	Lycées, collèges		
Annexe 7 : Fiche BILAN 2022/2023 pour Tête de cordée ayant reçu		lescordeesdelareussite@ac-guyane.fr	
des financements en 2022/2023 , sans renouvellement de	Têtes de cordée	et	le 15 mai 2023
financement pour 2023/2024		Pour dotation préfecture bilan sur site	
		https://usager-dauphin.cget.gouv.fr	

> Vous pouvez joindre tout autre document que vous jugerez utile à l'envoi de votre dossier.

Partie I: IDENTIFICATION

- 1-Numéro UAI/RNE : à demander à votre secrétariat
- 2- Type d'établissement : cocher toutes les caractéristiques de votre établissement

La liste des Quartiers Prioritaires de la Ville est en annexe 5 ; Les villes de St Laurent du Maroni, Kourou et Cayenne ont été labellisées cités éducatives.

- 3- Le référent administratif est le chef d'établissement.
- 4- Les partenariats entre établissements « encordés » et Tête(s) de cordée doivent être formalisés par la signature d'une convention.
- 5- Il peut cependant exister d'autres partenariats de proximité entre même catégorie d'établissements, dans un bassin ou autour d'une même cordée.

Partie II: BILAN DE L'ANNEE N-1

- 1-Rappel du contexte, des besoins, des objectifs ; lien(s) avec le projet d'établissement et la politique d'orientation déjà mis en œuvre dans l'établissement et description des actions réalisées : bien distinguer ce qui relève d'autres dispositifs comme « devoirs faits », « parcours avenir » et/ou les semaines de l'orientation avec les actions des cordées qui apportent un complément d'actions pour élèves volontaires.
- 2-b- la semaine des cordées (Du 16/01 au 21/01/2023) : résumer les différents types d'actions, et les partenariats. Indiquer le nombre d'élèves participants.
- 4- Effectif des bénéficiaires : données demandées par le ministère. L'ensemble de ces élèves doivent avoir été inscrits sur la base « SIECLE »
- 5- **Evaluation**: quantitative et qualitative par rapport aux autres années ; quels indicateurs permettent d'affirmer que les objectifs ont été globalement ou partiellement atteints ? Comment mesurer l'impact des actions cordées sur les élèves ? l'équipe pédagogique ? les choix d'orientation ?

Exemple d'indicateurs d'impact de vos actions : taux de présence/ absentéisme aux séances de tutorat ou aux actions ponctuelles, taux d'abandon en cours d'année, taux de satisfaction auprès des élèves, des tuteurs, des partenaires, impact sur les vœux d'orientation et parcours des jeunes ; impact sur le comportement, les résultats scolaires des élèves, impact sut la mixité et l'égalité filles/garçons.

RESSOURCES ET BUDGET 2022/2023

- 1-Moyens humains : nombre de personnes impliquées dans les projets cordées. Avez-vous un service civique dans l'établissement qui est associé aux actions des cordées ? Les parents ont-ils été sollicités ?
 - 2- les HSE cordées : à qui ont-elles été attribuées et pour quelles types d'activités ?

3-Bilan budget 2022/2023 : ajouter les rubriques nécessaires ou plus précises. Vous pouvez solliciter d'autres financeurs comme la commune, la CTG pour la transport ou d'autres organismes (entreprises, fondations) en dehors de cet appel à projet.

Cet AAP regroupe 3 financeurs:

MENJS(Education Nationale)	MESRI (L'enseignement supérieur)	ANCT (La préfecture de Guyane)	
Dotation gérée par le rectorat		Dotation gérée par la préfecture sur dauphin	
Frais de visite pour élèves	Indemnités de déplacement pour les étudiants	Actions financées en fonction de la part du public	
Rémunération d'intervenants	tuteurs	ciblé en QPV et en relation avec les associations	
Frais d'organisation d'actions	Rémunération d'associations : ex formation	et partenaires locaux	
	tuteurs		
Pour les EPLE	Pour les têtes de Cordées		

Partie III- PROJET D'ACTIVITES pour l'année 2023/2024 : Les données sont prévisionnelles.

- 1 et 2 : voir partie II
- 3 **Organisation / communication**: quelles actions en amont du projet ? information en fin d'année auprès des 5^{èmes} ? à la rentrée ? auprès des collègues ? des parents ? Comment faire connaître et valoriser vos actions ? par quels moyens, quels supports ? qui informe ?
 - 3-b-Quelles sont les modalités de recrutement des élèves volontaires ? Y-a-t-il un engagement de la part de l'élève ? Les parents sont-ils informés ?
- 3-c-Décrivez les modalités de co-construction des actions avec les têtes de cordées ? Comment s'organisent les échanges ? Nombre et fréquence de réunions envisagées?

4 et 5 – Se reporter à la partie II

4-b-Le programme d'actions contribue-t-il à l'égalité filles-garçons ? en fonction également de la répartition filles-garçons de l'établissement.

Comment dans vos actions, vous sensibilisez vos élèves à l'égalité des sexes, ou comment vous abordez les inégalités actuelles, les stéréotypes pour mieux les combattre ?

5- Evaluation : se reporter à la partie II

Partie IV- RESSOURCES ET BUDGET PREVISIONNELS 2023/2024

Se reporter à la partie II- RESSOURCES ET BUDGET 2022/2023